



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec)
J0K 1C0
☎ (450) 755-4782
☎ (450) 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

QUE le règlement numéro 690-2015 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2015, adopté lors de la séance du Conseil tenue le lundi 12 janvier 2015 entre en vigueur le 13 janvier 2015, date du jour de sa publication (L.R.Q., chapitre C-27.1, art. 450).

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 13^e JOUR DE JANVIER 2015.

Line Laporte
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 13^e jour de janvier 2015, entre midi et seize heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour de janvier 2015.

Line Laporte
Directrice générale et secrétaire-trésorière